

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210408-CT6-2021-010-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

Département des Bouches-du-Rhône

Métropole Aix-Marseille-Provence

*Convocation du 1<sup>er</sup> Avril 2021*

*Nombre de Membres en exercice : 7*

*Quorum : 4*

*Nombre de présents : 7*

*Affichage du compte rendu intégral*

*en date du 9 Avril 2021*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 8 du mois d'Avril à 17 Heures le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

**N° 2021-010**

Convention de partenariat entre le Pays de Martigues et l'Académie Aix-Marseille relative à la mise en place d'actions artistiques et culturelles sur le site archéologique de Saint Blaise

**Etaient présents :**

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Gérard **FRAU**, M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Florian **SALAZAR-MARTIN** a été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues, soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Une offre d'actions pédagogiques gratuites a été mise en place sur le site archéologique de Saint Blaise à destination du public scolaire sur le thème de l'archéologie, en lien avec les programmes scolaires de l'école primaire au lycée. Le Pays de Martigues propose aux élèves un accès concret à l'archéologie en donnant les clés de compréhension d'un site en milieu naturel mais aussi grâce à une approche pratique du terrain.

Le Pays de Martigues en partenariat avec l'académie Aix-Marseille organise sur le site archéologique de Saint-Blaise des journées d'échanges et de rencontres avec les élèves, notamment au mois de mai « l'Agora des Savoirs », et accueille tout au long de l'année des classes de différents niveaux.

Ainsi, le Pays de Martigues et l'Académie Aix-Marseille, propose une convention cadre pour les années 2021 à 2024 qui s'inscrit dans la suite des actions conduites entre les parties depuis plusieurs années pour poursuivre et développer des actions conjointes destinées aux élèves de l'Académie de l'école primaire au lycée en particulier en matière de :

- Accueil de 30 à 35 classes par an
- Formation des enseignants pour les accompagner dans la construction de projets archéologiques
- Co-construction de projet pédagogique centré sur le site de Saint Blaise
- Diffusion de l'offre pédagogique aux écoles, collèges et lycées de l'académie

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays de Martigues,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA 058-9160/20/CM en date du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire de Martigues ;

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'une des missions du site archéologique de Saint Blaise est l'accueil des scolaires,
- Que le site accueille depuis de nombreuses années des classes de différents niveaux,
- Qu'il s'agit aujourd'hui de formaliser un véritable partenariat avec l'académie Aix-Marseille pour consolider et développer cette offre artistique et culturelle,
- Que l'aménagement et la mise en valeur du site facilitera l'accueil du public scolaire,

#### **Délibère :**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à la mise en place d'actions artistiques et culturelles entre le Pays de Martigues et l'académie Aix-Marseille sur le site archéologique de Saint Blaise

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions et à signer tous documents et actes concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE**

**LE PRESIDENT,  
Gaby CHARROUX**